

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 16 septembre 2024 à compter de 19 heures.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE:

M. Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

3 personnes assistent à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

2024-09-186 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Adoptée à l'unanimité

2024-09-187 AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 665-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 208 505 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 170 345 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

Il est par la présente, donné avis de motion par M. Pierre Bernier, que sera adopté à une séance subséquente le règlement 665-2024 décrétant une dépense de 3 208 505 \$ et un emprunt de 1 170 345 \$ pour la construction d'un garage municipal.

Le projet de règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-09-188 ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2024-01 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à procédée par appel d'offre sur SEAO pour la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT la promesse de subvention du gouvernement du Québec reçue le 19 août 2024 d'un montant de 2 038 160 \$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu sept (7) soumissions :

ENTREPRISE	MONTANT TAXES INCLUSES
Construction Idéal	3 219 300.00 \$
Belmon construction	3 317 162.24 \$
ACI ponts et ouvrages d'art Inc.	3 618 378.23 \$
Athena construction	2 820 478.17 \$
ARRI construction	2 801 328.98 \$

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

COMCO construction	2 727 781.88 \$
SIXNAR construction Inc	2 842 053.83 \$

CONSIDÉRANT QUE Comco Construction Inc a déposé la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu,

D'octroyer à Comco Construction Inc la construction du garage municipal pour la somme de 2 727 781,88 \$ taxes incluses;

QUE la présente résolution prenne effet dès que le règlement 665-2024 pour le financement du projet sera approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-189

NOMINATION D'UN SURINTENDANT AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable des travaux publics a été aboli le 19 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'un poste de Surintendant aux travaux publics a été créé;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines recommande l'embauche de Monsieur Sylvain Maurice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

D'autoriser l'embauche de Monsieur Sylvain Maurice à titre de Surintendant aux travaux publics, sous les conditions suivantes :

- Poste permanent, temps complet,
- Rémunération basée sur l'échelon 4 de la classe 5 de la grille salariale en vigueur en 2024,
- Attribution de 4 semaines de congés annuels;

QUE Monsieur Sylvain Maurice aura une période de probation de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Heure de début : 19 h 04

Heure de fin : 19 h 12

2024-09-190

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Roy que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 13.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Pierre Dionne
Directeur général et greffier-trésorier